

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Montbéliard

Demande d'autorisation environnementale Projet d'implantation d'une microcentrale hydroélectrique présentée par la commune de Montbéliard

La demande d'autorisation environnementale relative au projet d'implantation d'une microcentrale hydroélectrique sur le site dit des « 9 Moulins » à Montbéliard présentée par la commune de Montbéliard, fera l'objet d'une enquête publique du 29 janvier 2024 à partir de 9h00 au 12 février 2024 jusqu'à 17h30, sur le territoire de cette commune.

M. Rodolphe WACOGNE, géologue, a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Conformément au code de l'environnement, le dossier non soumis à étude d'impact, comporte notamment une présentation générale du projet, une étude d'incidence et un résumé non technique.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie de Montbéliard, aux jours et heures habituels d'ouverture, et sous réserve de dispositions particulières :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

En outre, le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : <u>www.doubs.gouv.fr</u> (Rubrique Publications/Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à dans la mairie de Montbéliard, ou adressées directement par écrit en cette mairie (Hôtel de Ville, BP 95 287 – 25 205 MONTBELIARD cedex), à l'attention de M. Rodolphe WACOGNE, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique du 29 janvier 2024 à partir de 9h00 au 12 février 2024 jusqu'à 17h30 à l'adresse suivante : <u>pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr</u> (objet à rappeler obligatoirement : Microcentrale - Montbéliard).

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs (adresse et rubrique précitées).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Montbéliard :

- le lundi 29 janvier 2024 de 9h00 à 12h00,
- le lundi 12 février 2024 de 14h00 à 17h30.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de :

Monsieur Thierry SAULNIER

- Tél: 03.81.99.23.95

- tsaulnier@montbeliard.com

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur recevra, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de 15 jours à compter de la réponse du demandeur ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour donner cette réponse, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs le registre et ses pièces annexes, accompagnés de son rapport et dans un document séparé, de ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, à la commune de Montbéliard pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs précité.

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation environnementale.

Le présent avis d'enquête est également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs, à l'adresse précitée.

Pour le Préfet, Par délégation, Le Directeur adjoint,

François VINOT